

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Madame la Présidente de la commission d'enquête
Mairie de Fontangy
5, rue de l'École
21390 FONTANGY

Objet : Parc éolien « les Genèvres »

Contribution à l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation de l'installation d'un parc éolien composé de 8 aérogénérateurs de 150 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 2 structures de livraison, d'une puissance totale de 25,6 MW, sur le territoire des communes de :

FONTANGY : 4 aérogénérateurs

MISSERY : 2 aérogénérateurs et 2 structures de livraison

NOIDAN : 2 aérogénérateurs

Je soussigné, YYY....., émet un **avis défavorable** pour la construction et l'exploitation du parc éolien « Les Genèvres ».

Résidant en Côte d'Or et effectuant de fréquents séjours à Juillenay depuis une cinquantaine d'années, je connais particulièrement bien l'Auxois et le Parc Naturel Régional du Morvan dans lequel se trouve la Butte historique de Thil (abbatiale et château fort du XIIème siècle) ainsi que la commune de Juillenay dans son voisinage immédiat et à 7,5 km de Fontangy.

Des politiques européennes et nationales qui ne tiennent pas compte des réalités locales

Depuis une dizaine d'années, plusieurs pays européens se sont lancés dans une promotion systématique de l'énergie éolienne. Ces pays sont encore présentés aujourd'hui comme « en avance » dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique, principal enjeu environnemental pour les décennies à venir. Or il n'en est rien. Les cinq pays européens qui dépassent dès aujourd'hui l'objectif de 80% d'électricité décarbonée recommandé pour 2035 par le GIEC¹ sont la France, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse, et aucun d'entre eux ne le doit à l'énergie éolienne (en France continentale, l'électricité produite par EDF est décarbonée à 98%, voir page 16 de ce rapport d'EDF :

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/indicateurs-developpement-durable/EDF2014_IndicateursPerformance_vf.pdf).

A l'inverse, les électriciens allemands sont aujourd'hui encore les plus gros pollueurs d'Europe en dépit d'investissements massifs dans l'éolien (voir en annexe copie de l'article du Monde du 19/6/2015). Dans ces conditions, il est étrange que la loi sur la transition énergétique en passe d'être adoptée par le parlement se focalise en bonne partie sur le développement de l'éolien pour la production d'électricité, alors que le principal secteur responsable en France de l'excès d'émission de CO2 est celui du transport routier, auquel l'éolien n'apporte rien.

¹ GIEC : Groupement Intergouvernemental d'Experts sur le Climat, dans son rapport de situation publié fin 2014

Par ailleurs, dès l'origine, un grand oublié des projets éoliens est l'habitant. On lui concède bien, plus d'un an après que les promoteurs aient commencé à signer avec les propriétaires de terrains concernés, quelque « exposition rencontre » afin de pouvoir affirmer ensuite (avec de belles statistiques ?) qu'il avait bien été tenu au courant et que la consultation et l'information ont été « démocratiques ».

Il semble également que rares sont les élus à avoir pris la mesure du sérieux et du bien-fondé de l'opposition à l'éolien bourguignon, et de ce qu'il ne s'agit pas de « personnes qui, à l'époque, auraient refusé l'électricité », comme l'a récemment affirmé un haut responsable régional (élu à qui il est également arrivé d'employer d'autres qualificatifs peu dignes de sa fonction). Il est impressionnant de constater qu'au fil du temps, de nombreux opposants sont devenus, sinon des experts, au moins de bons connaisseurs du sujet, et que cette connaissance, loin de désarmer leur opposition, les a confortés dans leurs convictions.

De même, la résistance à l'éolien bourguignon ne peut pas être ramenée à un affrontement entre « pro-éoliens » et « anti-éoliens ». La vraie source de l'opposition réside dans ce que l'éolien est une aberration en Bourgogne. En effet, qu'en est-il du vent dans cette région ? Il suffit de regarder une carte française des vents pour comprendre l'absurdité de l'installation de plus de 350 éoliennes en Côte d'or, l'un des départements les moins venteux de France, dont une quarantaine dans un rayon de 12 km au pied de la Butte de Thil. Cette question, évidemment première, ne doit pas masquer celles de l'impact sur la santé, la faune et la flore, sur les paysages et partant, sur le cadre de vie en zone rurale.

Mais condamner l'éolien en Bourgogne, ce n'est pas condamner l'éolien : il peut être une bonne chose si on a au préalable étudié sa pertinence dans un contexte géographique donné. Il ne s'agit pas non plus de renvoyer l'éolien aux « autres », mais de voir où celui-ci peut avoir toute sa justification, du point de vue démographique (zones désertiques, off-shore), énergétique (bonne ventilation) et environnemental (faune, flore, paysages). Il existe par ailleurs des alternatives à l'éolien de grande taille, telles que l'installation de petites éoliennes dans des zones inhabitées, comme le suggérait récemment un document publié dans le Bien Public.

Un impact négatif sur l'emploi

Il est faux de dire que l'éolien bourguignon va créer de nombreux emplois locaux (1 emploi de maintenance pour 3 éoliennes !). Il risque malheureusement d'en détruire bien plus qu'il ne va en créer, notamment dans les secteurs du tourisme et des loisirs, de long séjour (immobilier résidentiel) ou de simple passage (gîtes, chambres d'hôtes, restaurants, hôtels, centres sportifs et de loisirs, circuits touristiques, tourisme individuel, etc.).

Pour ne parler que de l'immobilier, une agence immobilière dijonnaise spécialisée dans la maison rurale notait récemment que, depuis quelques temps, lorsque son agence reçoit un appel de client souhaitant étudier la possibilité de s'installer en Bourgogne, la question de l'éolien est posée d'emblée, au milieu des autres inquiétudes classiques liées à d'éventuelles nuisances plus traditionnelles ; et que, si la réponse apportée par l'agence est évasive ou négative (« il y a, il y aura probablement des éoliennes »), les acheteurs potentiels ne viennent même pas visiter la région. Ils interrompent aussitôt la conversation téléphonique en s'excusant d'aller chercher ailleurs.

Du côté du tourisme de simple passage ou de circuit, les agences publiques liées à cette activité ont été alertées de ce que les vastes programmes de films, de revues et de dépliants

promotionnels, prévus à grands frais (sur l'argent public) dans l'année qui vient et qui sont destinés à informer les agences touristiques internationales des attraits de la région, seront rapidement obsolètes : comment expliquer à une agence que la photo de tel paysage sans éolienne ne correspond plus à la réalité quelques mois plus tard ?

A propos des nuisances

Outre les nuisances classiques et les effets de plus en plus dénoncés sur la santé (cf. un rapport de médecins allemands daté de mai 2015, <http://www.economiamatin.fr/news-eolienne-scandale-sante-allemande-interdiction-eolien>), mais aussi l'impact sur la faune et la flore (les espèces rares ou hautement protégées telles que la chauve-souris, espèce vulnérable et essentielle en zone agricole), un agriculteur dont le canton a été parmi les premiers « éolisés » de la région a signalé que, l'hiver, se forment sur les pales des glaçons gros comme des pommes, lesquels sont violemment projetés à terre. « C'est très dangereux, il vaut mieux éviter de se promener autour des éoliennes », a-t-il ajouté, insistant sur le fait qu'il parlait d'expérience. Les mises-en-garde placées aux pieds des éoliennes confirment ces propos.

Il est parfaitement fondé de dire que les éoliennes vont irréversiblement détruire des paysages façonnés tout au long des siècles par le génie des hommes. Faut-il rappeler que, jusqu'ici, ce génie avait su dialoguer avec la nature et la mettre en valeur ? Cette destruction à grande échelle, non plus des seules zones péri-urbaines comme à l'époque des premières révolutions industrielles, mais de vastes contrées, serait en ce sens une « première » historique.

De quelques arguments

De nombreux raisonnements tentent de minimiser, voire de banaliser la question des éoliennes. Pour ne prendre qu'un seul exemple, on compare souvent – et à tort – les pylônes électriques importants et les éoliennes. Les deux choses n'ont aucun rapport : une éolienne fait 150 ou 180 mètres, un pylône électrique entre 37 et 61 mètres pour les plus élevés (<http://cds.pennesmirabeau.over-blog.com/article-un-pylone-tht-de-400-kv-a-une-hauteur-de-37-a-61-metres-suivant-le-modele-73761690.html> ; un autre site parle de 10 à 90 mètres : http://www.rte-reso.com/sites/reso/files/reso-pdf/201111_Reso_Est_7.pdf ; il en existe d'une hauteur exceptionnelle, mais ils sont très rares : dans les grandes étendues de Chine, par exemple, cf. http://fr.wikipedia.org/wiki/Pyl%C3%B4ne_%C3%A9lectrique). Au contraire des éoliennes dont la hauteur domine tout et qui se voient à des kilomètres (et même des dizaines : de Juillenay, on peut apercevoir celles de la route de La Chaleur, entre Vitteaux et Sombornon, à près de 40 km), le pylône électrique ne se voit pas de loin et n'est pas tellement plus haut que les arbres qui l'entourent.

Avant de prendre des décisions aussi importantes, graves et irréversibles, il ne semble pas inutile de regarder attentivement les vidéos suivantes :

Tout d'abord une brève vidéo éclairante sur l'éolien :

<https://www.youtube.com/watch?v=1aCHN6dytVY>

Une autre, elle aussi brève, sur des sujets voisins :

<https://www.youtube.com/watch?v=g6Ktc0LvTnw>

Une autre encore :

<https://www.youtube.com/watch?v=hfLrXS8rEzc>

L'entièreté de la conférence dont les deux vidéos précédentes sont des extraits ; il est important de prendre le temps de l'écouter :

<https://www.youtube.com/watch?v=rBFKhJpLqUA>

Un vrac de vidéos du même intervenant :

https://www.youtube.com/results?search_query=jean-marc+jancovici

Les très éclairantes vidéos de Jean-Marc Jancovici sont disponibles sur son site, dont le nom est « manicore » :

<http://www.manicore.com/>

Le 24 juin 2015,

YYY

Les énergéticiens allemands, plus gros pollueurs d'Europe

LE MONDE | 19.06.2015 à 10h43 • Mis à jour le 19.06.2015 à 12h47 |

Par Cédric Pietralunga, journaliste au Monde

Encore un classement où les Allemands caracolent en tête. Mais cette fois-ci, pas de quoi se vanter. En 2014, les énergéticiens RWE et E.ON ont été le premier et le troisième plus gros pollueur d'Europe, selon une étude portant sur les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) des entreprises de l'Union soumises au système d'échanges de quotas d'émissions, publiée jeudi 18 juin par le cabinet londonien Carbon Market Data. La deuxième place est occupée par le Suédois Vattenfall, qui possède également de nombreuses centrales outre-Rhin.

En 2014, le conglomérat RWE, numéro deux germanique de la production d'électricité, a envoyé 141,4 millions de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, ce qui représente près de 9 % des émissions de ce gaz à effet de serre rejetées par les gros industriels de l'Europe des Vingt-Huit, hors Chypre et Malte. Vattenfall a produit de son côté 95,6 millions de tonnes de CO₂ et E.ON 67 millions de tonnes. L'italien Enel (66,9 millions) et le français EDF (59 millions) complètent le palmarès.

Sept sites ultrapolluants

« La présence de nombreuses centrales à charbon explique la forte représentation des Allemands dans ce classement, assure Cédric Bleuez, analyste chez Carbon Market Data. De plus, le prix du charbon a baissé l'an dernier, ce qui a incité les producteurs d'électricité à le préférer au gaz, pourtant deux fois moins polluant. »

L'abandon progressif du nucléaire outre-Rhin, débuté par Gerhard Schröder puis confirmé par Angela Merkel après la catastrophe de Fukushima en 2011, est aussi pointé : la fermeture immédiate de huit réacteurs a conduit l'Allemagne à augmenter la production de ses 130 centrales à charbon. Et ce n'est sans doute pas fini puisque l'arrêt de la dernière centrale nucléaire allemande n'est prévu qu'en 2022.

Cette domination germanique se retrouve dans le classement des sites les plus polluants d'Europe : sept sur quinze se trouvent de l'autre côté du Rhin, selon Carbon Market Data. A elle seule, la centrale de Neurath que possède RWE près de la frontière hollandaise, a généré 32,4 millions de tonnes de dioxyde de carbone en 2014, plus de la moitié des émissions de l'ensemble des centrales thermiques d'EDF !

Parmi les autres sites européens les plus polluants, trois se trouvent en Grande-Bretagne, deux en Italie, un en Grèce, un en Estonie et un en Pologne, qui occupe la première place du classement. Aucun site français ne fait partie de ce classement, mais EDF occupe la quinzième place pour la centrale à charbon et au gaz que l'énergéticien tricolore exploite en Angleterre, à West Burton.

Charge financière importante

Outre leur impact environnemental, ces émissions de CO₂ représentent une charge financière importante pour les producteurs d'électricité. Depuis 2005, l'Union européenne attribue en effet aux entreprises des droits à polluer pour les inciter à diminuer leurs émissions. Concrètement, chaque usine qui consomme plus de 20 mégawatts par an se voit attribuer un quota d'émissions de CO₂ en fonction de son activité. Si elle ne les utilise pas, elle peut les revendre à d'autres entreprises qui, elles, n'ont pas réussi à diminuer leur consommation d'énergie.

Or les énergéticiens dépassent systématiquement leur quota d'émissions, tandis que d'autres, comme les industriels de la sidérurgie, sont en excédent, principalement du fait de la crise et de la diminution de leur production. En 2014, RWE, Vattenfall et Enel ont ainsi été les trois groupes les plus déficitaires, l'Allemand affichant à lui seul un manque de 139 millions de tonnes de droits à polluer. « *Au prix actuel de la tonne de carbone [7,45 euros], cela représente une charge de plus d'un milliard d'euros pour RWE* », précise M. Bleuez.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/energies/article/2015/06/19/les-energeticiens-allemands-plus-gros-pollueurs-d-europe_4657803_1653054.html#mJiL1ffd1OXjm5dr.99